

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2707

9 décembre 2010

### SOMMAIRE

Abilene Consulting S.A. ....	129891	R. et P. S.A. ....	129896
Alapis Luxembourg S.A. ....	129928	Russia Investment S.à r.l. ....	129898
Alteza S.A. ....	129915	Sagittarius Invest S.A. ....	129918
Anvil Properties S.à r.l. ....	129931	Santo Spirito ....	129918
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l. .....	129932	Santo Spirito ....	129927
Cucina Holdings S.à r.l. ....	129898	S.à.r.l. Somaril ....	129914
Excellence Petfood Line S.A. ....	129930	Scierie Strotz Frères ....	129927
Fanny S.A. ....	129891	S.F.I.P. SA ....	129915
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l. ..	129929	Shamrock Finance No 1 S.A. ....	129915
Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l. ....	129932	Sheardan Holdings S.à r.l. ....	129916
H3 Brand S.à r.l. ....	129918	Skye Investments S.à r.l. ....	129927
Isle sur Sorgue S.A. ....	129932	SLC "3" ....	129918
London Acquisition Luxco S.à r.l. ....	129936	Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A. .....	129917
Neo Finance S.A. ....	129936	Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A. .....	129916
Parma Frais S.à r.l. ....	129890	Société Anonyme des Minerais ....	129917
Peinture Plus S.à r.l. ....	129891	Socket Holding S.A. ....	129928
Philippe Schmit architects ....	129890	Sofimo S.A. ....	129928
PM Logistic Center Luxembourg ....	129891	Solter II S.A. ....	129929
Porter International S.à.r.l. ....	129896	Solter II S.A. ....	129929
Prestige Euro-Trading S.A. ....	129896	Solter II S.A. ....	129929
Prestige Gestion et Services S.A. ....	129890	Spring Time S.A. ....	129930
Prognosis Business Center S.A. ....	129896	Stables of Excellence S.A. ....	129930
Prosafe Offshore S.à r.l. ....	129897	Stratus Packaging Europe ....	129917
Protema S.A. ....	129890	Sunrise Invest ....	129917
Puno S.A. ....	129897	The Race ....	129932
Puno S.A. ....	129897	Timz Express S.à r.l. ....	129928
PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	129898	Tobacco World S.A. ....	129936
Quechua Invest S.A. ....	129897	Tobacco World S.A. ....	129936
Rainy, s.à r.l. ....	129914	Tucker Holding S.A. ....	129936
Rara Lux S.A. ....	129915	Wurth Consulting S.A. ....	129914

**Philippe Schmit architects, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 77, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 148.722.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010147961/14.

(100170049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Prestige Gestion et Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 115.848.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010147963/14.

(100170050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Parma Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 55.977.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 08.11.2010*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le prénom Rino de Monsieur SAMMARTINO, gérant de la société, né le 6 juin 1956 à Pietraperia en Italie et demeurant au 8, Place du Roi George, F-57000 Metz, doit être rectifié en Rosario dit Rino.

Référence de publication: 2010147965/11.

(100169705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Protema S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 10.165.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Lux Business Management S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN

Référence de publication: 2010147976/15.

(100169547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Peinture Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 29, rue Aloyse Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 143.405.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010147966/14.

(100170048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 108.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2010147968/11.

(100169741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Fanny S.A., Société Anonyme,  
(anc. Abilene Consulting S.A.).**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, op der Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 127.512.

L'an deux mille dix.

Le seize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABILENE CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 127512, constituée à Tortola, Iles Vierges Britanniques, le 29 décembre 2004, et dont les siège social a été transféré à Luxembourg, la nationalité luxembourgeoise et la forme d'une société anonyme adoptées et les statuts adaptées à la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1270 du 26 juin 2007,

ayant un capital social de trente-huit mille quatre cents euros (38.400, EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre (384) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge BEHM, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89D Pafebruch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane LENEL, demeurant à F-57140 Plesnois, 14, rue Haute (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la société en FANNY S.A..

2.-Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-5730 Aspelt, 1, op der Gare.

3.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

4.- Refonte des statuts.

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FANNY S.A..

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-5730 Aspelt, 1, op der Gare.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social et de leur donner la teneur suivante:

### "STATUTS

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FANNY S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Aspelt. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-huit mille quatre cents euros (38.400,-EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre (384) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et en même temps administrateurs-délégués de la société, à savoir Monsieur Marc LIESCH, Madame Andrea THIELENHAUS et la société anonyme INTERHAUS LUXEMBOURG S.A. de leur fonctions et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Viviane LENEL, sans état, née à Metz (France), le 6 janvier 1966, demeurant à F-57140 Plesnois, 14, rue Haute (France);

- Monsieur Serge BEHM, directeur général, né à Paris (France), le 26 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89D Pafbruch;

- Monsieur Jean-Marie PICQUARD, consultant, né à Dudelange, le 15 août 1958, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Viviane LENEL, préqualifiée.

### *Septième résolution*

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes de la société AUTONOME DE REVISION, société civile, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

### *Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Madame Viviane LENEL, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Serge BEHM, Viviane LENEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2010. Relation GRE/2010/3153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010149624/245.

(100171902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Porter International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.872.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.025.

---

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

*Un Gérant*

Référence de publication: 2010147969/12.

(100169615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Prestige Euro-Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.263.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 octobre 2010*

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission de l'administrateur Mr Illic FABBRI est acceptée avec effet immédiat. La démission de l'administrateur Mme Lucette HENRION est acceptée avec effet immédiat.

La démission de l'administrateur Mme Elisabeth LEYENDECKER est acceptée avec effet immédiat.

2. La démission du délégué à la gestion journalière, Mr Illic FABBRI, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Ronny MONTEREAU

*Administrateur*

Référence de publication: 2010147970/16.

(100169861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Prognosis Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 87.645.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010147973/12.

(100169987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**R. et P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 85.890.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 09 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010147982/14.

(100170051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Prosafe Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.019.

Il résulte de la décision de l'actionnaire du 27 septembre 2010:

Démission du gérant:

Monsieur Arne Austreid, né le 25 janvier 1956 à Oslo (Norvège), et résidant au 1, rue Pilehagen, 4250 Kopervik, Norvège a démissionné de son mandat de gérant lors de la résolution prise en date du 27 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Référence de publication: 2010147975/13.

(100169445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Puno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147977/9.

(100169866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Puno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147978/9.

(100169867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Quechua Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.760.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale  
extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 21 octobre 2010*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 18 juin 2010, de:

- Monsieur Steve van den Broek.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet au 18 juin 2010 et pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:

- Monsieur Romain Leroy, employé privé, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUECHUA INVEST S.A.

Référence de publication: 2010147980/18.

(100169554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- la nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- la nomination avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hابلot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2010149475/27.

(100171275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Russia Investment S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010147988/11.

(100170203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,10.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of November,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 131.389 (the Company). The Company has been incorporated on August 10, 2007 pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 10, 2007, number 2261. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 11, 2007, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated November 21, 2007, number 2665.

There appeared:

PVC Investments Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB192874 (the Sole Shareholder), hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.10 (ten cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand euro) represented by 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class A Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares, and 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares, without indication of nominal value to EUR 450,000.10 (four hundred fifty thousand and ten cents) by way of the issue of 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company, without indication of nominal value.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Amendment of articles 5, 6, 7, 12 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles), creation of an article 19 of the Articles and subsequent full restatement and renumbering of the Articles in order to inter alia reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 0.10 (ten cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand euro) represented by 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class A Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class B Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class C Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class D Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class E Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class F Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class G Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class H Shares, 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class I Shares, and 4,500,000 (four million five hundred thousand) Class J Shares, without indication of nominal value to EUR 450,000.10 (four hundred fifty thousand and ten cents) by way of the issue of 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company, without indication of nominal value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

PVC Investments Ltd, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company without indication of nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,000,000.10 (fifteen million euro and ten cents) to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 0.10 (ten cents) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euro) is to be allocated to the share premium accounts of the Company, as follows:

- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class A Shares;

- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class B Shares;

- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class C Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class D Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class E Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class F Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class G Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class H Shares;
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class I Shares; and
- an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class J Shares.

The amount of EUR 15,000,000.10 (fifteen million euro and ten cents) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 6, 7, 12 and 18 of the Articles, to create an article 19 and to fully restate and renumber the Articles which will read henceforth, as follows:

### **“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 450,000.10 (four hundred fifty thousand euro and ten cents) represented by: 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class A Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class B Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class C Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class D Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class E Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class F Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class G Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class H Shares, 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class I Shares, and 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) Class J Shares, each without indication of nominal value and all subscribed and fully paid-up.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject (i) to article 7 of the Articles and (ii) the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Any restrictions on transfer of Company's shares contained in these Articles do not apply in the event of a transfer of Company's shares as a result of the enforcement of a pledge granted over the Company's shares.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the board of managers subject to the availability of funds determined by the board of managers on the basis of relevant Interim Accounts.

#### **Art. 7. Drag Along and Tag - Along.**

7.1. In the event that a Majority Shareholder initiates a disposal of all or part of its shares in the Company by way of a sale of shares or other equity instruments (hereafter an Exit) (other than via a flotation on the capital markets) and provided that at the time of such Exit the Parent (directly or indirectly, i.e. via one or more of its Affiliates or a trustee) holds shares or other equity instruments in the Company, the Majority Shareholder shall have the right to require the Parent to sell and transfer (or to cause its relevant Affiliate or trustee to sell and transfer) all of its / their relevant shares or equity instruments in the Company (hereafter the Relevant Instruments) to the proposed transferee (hereafter Drag Along Right), conditional upon such sale and transfer being completed, by giving notice without undue delay to that effect to the Parent (hereafter Drag Along Notice). The Drag Along Notice shall be accompanied by copies, or reasonably progressed drafts thereof, of all documents required to be executed by the Parent (or its relevant Affiliate) to give effect to the sale and transfer and the sale and transfer shall be at a price not less than that agreed between the proposed transferee and the Majority Shareholder in respect of the shares of the Majority Shareholder and on terms and conditions materially identical to those agreed between the Majority Shareholder and the proposed transferee.

7.2. Where in the Exit scenario, the Majority Shareholder does not exercise its Drag Along Right, the Parent shall have a corresponding right to require the Majority Shareholder to sell and transfer the Parent's (or its relevant Affiliate's) direct or indirect Relevant Instruments to the proposed transferee together with the Majority Shareholder's direct or indirect Relevant Instruments (hereafter Tag Along Right), conditional upon the sale and transfer of the Majority Shareholder's, direct or indirect Relevant Instruments being completed, by giving notice without undue delay to that effect to the Majority Shareholder (hereafter Tag Along Notice). The Majority Shareholder shall, without undue delay upon receipt of the Tag Along Notice, provide the Parent with copies, or reasonably progressed drafts thereof, of all documents required to be executed by the Parent (or its relevant Affiliate) to give effect to the sale and transfer and such sale and transfer shall be at a price not less than that agreed between the proposed transferee and the Majority Shareholder in respect of the shares of the Majority Shareholder and on terms and conditions materially identical to those agreed between the Majority Shareholder and the proposed transferee.

7.3. In case an Exit by way of a flotation on the capital markets (such flotation being subject to the Company having been transferred into a type of company the shares of which may be listed) is initiated by the Majority Shareholder, and provided that at the time of such Exit the Parent (directly or indirectly, i.e. via one or more of its Affiliates or a trustee) holds shares or other equity instruments in the Company which are the subject of the flotation on the capital markets, the Parent shall have the right to, and upon the written request of the Majority Shareholder, the Parent shall be required to, contribute to the pool of existing shares to be sold as part of the flotation an identical percentage (calculated on a pro rata basis of the then actual shareholding in the Company of the Majority Shareholder and the Parent) of the shares or other equity instruments the Parent holds in the Company (directly or indirectly, i.e. via one or more of its Affiliates) as is so contributed by the Majority Shareholder. For the avoidance of doubt, in determining the relevant percentage of existing shares to be contributed for the sale in the flotation, no account shall be taken of any new shares which are issued in a primary offering as part of the flotation.

7.4. The Parent agrees that, in the case of an Exit by way of a flotation on the capital markets as described in article 7.3 above, any shares it holds (directly or indirectly, i.e. via one or more of its Affiliates or a trustee) which are to be listed on the capital markets shall be subject to the same lock-up and orderly market restrictions as are imposed on the shares to be listed held by the Majority Shareholder.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All shares have equal voting rights.

13.3. In general meetings of shareholders, for as long as the Parent holds 24.99% of the shares in the Company or, following the transfer of the Parent's shares in the Company to the Minority Shareholder, as long as the Minority Shareholder holds 24.99% of the shares in the Company, the Parent's prior written consent shall be required for the following matters, which shall not be unreasonably withheld:

(a) any proposed transaction or arrangement by an entity within the Group with a Majority Shareholder or any of its respective Affiliates, except for transactions or arrangements that are on arms-length terms or better for the Group; and

(b) the following amendments to the articles of association of the Company:

(i) any amendment of the Company's business object / business purpose;

(ii) any capital increase (but excluding any cases in which a capital increase occurs by way of the provision of equity capital to the Company and the Parent is granted the right to also provide equity capital to the Company in order to ensure that the portion of its shareholding in the Company remains unchanged);

(iii) any implementation of new and/or amendment of provisions concerning the legal form of the Company or the structure or composition of existing corporate bodies that has an adverse impact on the minority rights of the Parent;

(iv) any implementation of new and/or amendment of provisions regarding the distribution of income or capital to the extent that such measures would result in a change to the rights and duties of the shares then in issue or, in the case of the implementation of capital measures, would have a disproportionately adverse impact on the Parent's economic holding in the Group;

(v) any merger or demerger of the Company;

(vi) any migration or transfer of the effective place of management of the Company to another country than Luxembourg;

(vii) any implementation of new and/or amendment of provisions regarding the winding-up of the Company; and

(viii) any implementation of new and/or amendment of provisions limiting the Parent's minority rights or protection provided for in the articles of association as set out in Article 13.3 of the articles of association of the Company;

(ix) any other amendment that would have a disproportionately adverse effect on the Parent as compared with the Majority Shareholders.

13.4. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 15. Accounting Year.**

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

16.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.



17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Art. 19. Definitions.

**Affiliates:** Means, in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

**Available Amount:** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

**Fiduciary:** Means Intertrust (Luxembourg) S.A. which will hold approximately (but not less than) 75.01% of the shares in the Company as fiduciary in accordance with the Fiduciary Agreement.

**Fiduciary Agreement:** Means the fiduciary agreement to be entered into by, inter alios, the Parent, the Company and the Fiduciary.

**Group:** Means the Company, and shall include any of its direct or indirect Subsidiaries.

**Holding Company:** Means, in relation to a company or corporation, any other company or corporation in respect of which it is a Subsidiary.

**Interim Accounts:** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date:** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

**Majority Shareholders:** Means any shareholders of the Company (other than the Parent, any affiliate of the Parent, the Minority Shareholder, any affiliate of a Minority Shareholder and the Fiduciary) which hold at any time approximately (but not less than) 75.01% of the shares in the Company and which have received such shares by way of transfer(s) (directly or indirectly) from the Fiduciary.

**Minority Shareholder:** Means any third party to which the Parent has directly or indirectly transferred its shareholding of 24.99% of the shares in the Company after a Transfer Event with the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company in accordance with article 6.3 above.

**Parent:** Means PVC Investments Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY11-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-192874 which will hold 24.99% of the shares in the Company following the transfer of 75.01% of its shares to the Fiduciary in accordance with the Fiduciary Agreement.

**Subsidiary:** Means a subsidiary in relation to any company or corporation and any company or corporation (i) which is controlled, directly or indirectly, by the first mentioned company or corporation; (ii) of which more than half the issued share capital of which is beneficially owned, directly or indirectly by the first mentioned company or corporation or (iii) which is a Subsidiary of another Subsidiary of the first mentioned company or corporation and for this purpose, a company or corporation shall be treated as being controlled by another if that other company or corporation is able to direct its affairs and/or to control the composition of its board of directors or equivalent body.

**Transfer Event:** Means the transfer of approximately (but not less than) 75.01% of the shares in the Company from the Fiduciary to the Majority Shareholders or any of them."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2261 du 10 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 novembre 2007 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2665 du 21 novembre 2007.

#### A comparu:

PVC Investments Limited, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, dont le siège social est à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Iles Cayman, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-192874 (l'Associé Unique) représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe A,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe B,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe C,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe D,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe E,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe F,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe G,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe H,

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe I et

4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe J,

sans indication de valeur nominale, à EUR 450.000,10 (quatre cent cinquante mille euros et dix centimes) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans indication de valeur nominale.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification des articles 5, 6, 7, 12 et 18 des statuts de la Société (les Statuts), création d'un article 19 des Statuts et refonte intégrale subséquente des Statuts afin de refléter, entre autres, l'augmentation de capital adoptée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à tout employé de MAS Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société par un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe A, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe B, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe C, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe D, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe E, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe F, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe G, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe H, 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe I et 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe J, sans indication de valeur nominale, à EUR 450.000,10 (quatre cent cinquante mille euros et dix centimes) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans indication de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription - Libération*

PVC Investments Limited, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans indication de valeur nominale et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 15.000.000,10 (quinze millions d'euros et dix centimes) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euros) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions) sera affecté aux comptes de prime d'émission de la Société de la manière suivante:

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe A;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe B;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe C;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe D;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe E;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe F;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe G;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe H;

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe I; et

- un montant de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe J.

Le montant d'EUR 15.000.000,10 (quinze millions et dix centimes d'euro) est à la disposition de la Société comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 7, 12 et 18 des Statuts et de créer un article 19 et de reformuler dans leur intégralité les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital – Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 450.000,10 (quatre cent cinquante mille euros et dix centimes d'euro) représenté par:

4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe A,

4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe B,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe C,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe D,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe E,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe F,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe G,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe H,  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe I, et  
4.500.001 (quatre millions cinq cent mille et une) parts sociales de Classe J

chacune sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise (i) à l'article 7 des Statuts et (ii) à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les restrictions quelles qu'elles soient aux cessions des parts sociales de la Société contenues dans les Statuts ne s'appliquent pas à une cession de parts sociales de la Société résultant d'une mise en application d'un gage accordé sur les parts sociales de la Société.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décisions du conseil de gérance. Sous réserve des fonds disponibles déterminés par le conseil de gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés.

#### **Art. 7. Obligation et Droit de Sortie Conjointe.**

7.1 Si un Associé Majoritaire entame une aliénation de toutes ou une partie de ses parts sociales dans la Société par une vente de parts sociales ou d'autres instruments de capitaux propres (ci-après une Sortie) (autre que par un lancement d'emprunt sur les marchés financiers) et à condition qu'au moment de cette Sortie le Parent (directement ou indirectement, c.-à-d. par un ou plusieurs de ses Affiliés ou un fiduciaire) détienne les parts sociales ou autres instruments de capitaux propres dans la Société, l'Associé Majoritaire aura le droit d'exiger du Parent qu'il cède et vende (ou de faire céder et vendre son Affilié ou fiduciaire) la totalité de ses / leurs parts sociales ou instruments de capitaux propres de la

Société (ci-après les Instruments Concernés) au cessionnaire proposé (ci-après Obligation de Sortie Conjointe) qui dépendra de la réalisation d'une telle vente/cession, en notifiant sans délai le Parent à cet effet (l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe). L'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe sera accompagné des copies, ou des projets avancés, de tous les documents nécessaires à faire signer par le Parent (ou son Affilié concerné) pour donner effet à la vente et à la cession et la vente et cession s'effectueront à un prix qui ne sera pas inférieur à celui convenu entre le cessionnaire proposé et l'Associé Majoritaire pour les parts sociales de l'Associé Majoritaire et à des conditions identiques à celles convenues entre l'Associé Majoritaire et le cessionnaire proposé.

7.2 Si en cas de Sortie, l'Associé Majoritaire n'exerce pas son Obligation de Sortie Conjointe, le Parent aura un droit équivalent de demander à l'Associé Majoritaire de vendre et céder les Instruments Concernés directs ou indirects du Parent (ou de son Affilié) au cessionnaire proposé avec les Instruments Concernés directs ou indirects de l'Associé Majoritaire (ci-après Droit de Sortie Conjointe), qui dépendra de la réalisation de la vente et cession des Instruments Concernés directs ou indirects de l'Associé Majoritaire, en notifiant sans délai à cet effet l'Associé Majoritaire (l'Avis de Droit de Sortie Conjointe). L'Associé Majoritaire fournira au Parent sans délai dès réception de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe les copies, ou projets avancés, de tous les documents nécessaires à faire signer par le Parent (ou son Affilié) pour donner effet à la vente et cession et la vente et cession s'effectuera à un prix qui ne sera pas inférieur à celui convenu entre le cessionnaire proposé et l'Associé Majoritaire pour les parts sociales de l'Associé Majoritaire et à des conditions identiques à celles convenues entre l'Associé Majoritaire et le cessionnaire proposé.

7.3 Au cas où une Sortie par un lancement d'emprunt sur les marchés financiers (ce dernier étant soumis à la transformation de la forme juridique de la Société en une société dont les titres peuvent être cotés) est lancée par l'Associé Majoritaire et à condition qu'au moment de la Sortie le Parent (directement ou indirectement, c.-à-d. par un ou plusieurs Affiliés ou un trustee) détienne des parts sociales ou autres instruments de capitaux propres dans la Société qui font l'objet de l'emprunt sur les marchés financiers, le Parent aura le droit, et à la demande écrite de l'Associé Majoritaire, le Parent aura l'obligation d'apporter au pool des parts sociales à vendre comme partie de l'émission un pourcentage identique (calculé proportionnellement à la participation de l'Associé Majoritaire et du Parent dans la Société à ce moment) des parts sociales ou autre instruments de capitaux propres que le Parent détient dans la Société (directement ou indirectement, c.-à-d. par un ou plusieurs de ses Affiliés) à celui ainsi apporté par l'Associé Majoritaire. En tout état de cause, pour la détermination du pourcentage de parts sociales existantes à apporter lors de la vente dans le lancement d'emprunt, les nouvelles parts sociales qui sont émises pour le placement ne seront pas prises en compte pour le lancement d'emprunt.

7.4 Le Parent accepte qu'en cas de Sortie par un lancement d'emprunt sur les marchés financiers tel que décrit à l'article 7.3 ci-dessus, les parts sociales qu'il détient (directement ou indirectement, c.-à-d. par un ou plusieurs de ses Affiliés ou un fiduciaire) qui seront cotées sur les marchés financiers seront soumises aux mêmes restrictions de dépôt et de marché régulier que celles imposées aux parts sociales qui seront cotées et détenues par l'Associé Majoritaire.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Les gérants sont nommés et désignés gérant A ou gérant B par résolution des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

8.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient. Toutes les parts sociales donnent droit à des droits de vote égaux.

13.3. Dans les assemblées générales des associés, tant que le Parent détient 24,99% des parts sociales dans la Société, ou à la suite de la cession des parts sociales du Parent à l'Associé Minoritaire, tant que l'Associé Minoritaire détient 24,99% des parts sociales dans la Société, l'accord écrit préalable du Parent, qui ne sera pas refusé sans un bon motif, sera exigé pour les questions suivantes:

(a) toute transaction proposée ou tout arrangement par une entité du Groupe avec l'Associé Majoritaire ou un de ses Affiliés respectifs, sauf pour des transactions ou arrangements à des conditions de pleine concurrence ou meilleurs pour le Groupe; et

(b) les modifications suivantes aux statuts de la Société:

(i) toute modification de l'objet social de la Société;

(ii) toute augmentation de capital (mais à l'exclusion des cas où l'augmentation de capital s'opère par l'apport de capitaux propres à la Société et le Parent a le droit d'apporter également des capitaux propres à la Société afin d'assurer que sa participation dans la Société reste inchangée);

(iii) toute mise en place de nouvelles et/ou modification des dispositions concernant la forme juridique de la Société ou la structure ou composition des organes sociaux qui a un impact négatif sur les droits minoritaires du Parent;

(iv) toute mise en place de nouvelles et/ou modification des dispositions concernant la distribution de revenu ou de capital dans la mesure où ces mesures modifieraient les droits et obligations des parts sociales alors en circulation, ou en cas de mise en place de mesures d'investissement, qui auraient un impact négatif disproportionné sur la détention économique du Parent dans le groupe;

(v) toute fusion ou scission de la Société;

(vi) toute migration ou transfert du lieu effectif de gestion de la Société vers un autre pays que Luxembourg;

(vii) toute mise en place de nouvelles et/ou modification des dispositions relatives à la liquidation de la Société; ou

(viii) toute autre modification qui aurait un impact négatif disproportionné sur le Parent par rapport aux Associés Majoritaires.

13.4. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. Le solde sera distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

16.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

16.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

16.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

16.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe J, puis si aucune part sociale de Classe J n'existe, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

**Art. 19. Définitions.** Affiliés: signifie, concernant toute personne, une Filiale de cette personne ou une Société de Portefeuille de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société de Portefeuille.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales



annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Fiduciaire: signifie Intertrust (Luxembourg) S.A. qui détiendra approximativement (mais pas moins de) 75,01% des parts sociales en tant que fiduciaire conformément au Contrat de Fiducie.

Contrat de Fiducie: signifie le contrat de fiducie qui sera conclu, entre autres, par le Parent, la Société et le Fiduciaire.

Groupe: signifie la Société et comprendra toutes Filiales directes ou indirectes.

Société de Portefeuille: signifie, pour une société, toute autre société pour laquelle elle est une Filiale.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Associés Majoritaires: signifie les associés de la Société (autre que le Parent, tout affilié du Parent, l'Associé Minoritaire, tout affilié de l'Associé Minoritaire et le Fiduciaire) qui détiennent à tout moment approximativement (mais pas moins de) 75,01% des parts sociales dans la Société et qui les ont reçues par cession(s) (directes ou indirectes) du Fiduciaire.

Associé Minoritaire: signifie tout tiers à qui le Parent a directement ou indirectement cédé sa participation de 24,99% des parts sociales dans la Société après un Événement de Cession avec l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société conformément à l'article 6.3 ci-dessus.

Parent: signifie PVC Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Iles Cayman, dont le siège social est à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Iles Cayman, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-192874, qui détiendra 24,99% des parts sociales dans la Société après la cession de 75,01% de ses parts sociales dans la Société au Fiduciaire conformément au Contrat de Fiducie.

Filiale: signifie une filiale en ce qui concerne une société et toute société qui (i) est contrôlée, directement ou indirectement par la première société mentionnée; (ii) dont la première société mentionnée est le bénéficiaire économique de plus de la moitié du capital ou (iii) qui est une Filiale d'une autre Filiale de la première société mentionnée et à cette fin, une société sera considérée comme étant contrôlée par une autre si cette autre société est capable d'influencer ses affaires et/ou de contrôler la composition de son conseil d'administration ou organe équivalent.

Événement de Cession: signifie la cession d'approximativement (mais pas moins de) 75,01% des parts sociales de la Société du Fiduciaire aux Associés Majoritaires ou l'un d'entre eux.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ cinq mille cent euros (EUR 5.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49891. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151876/855.

(100174626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

---

**Rainy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 91.541.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010147989/12.

(100169842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**S.à.r.l. Somaril, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.317.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147996/9.

(100169630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Wurth Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.498.

---

Il résulte du procès verbal des résolutions prises par l'Assemblée générale Extraordinaire de la société WURTH CONSULTING SA

Avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 80.498, tenue en date du 8 juin 2010.

*Que les mandats des administrateurs*

Régine CAILLAU

Pierre TELLE

Nicolas PRATVIEL

*De l'administrateur délégué*

Pierre TELLE

*Du Commissaire aux Comptes*

WURTH & ASSOCIES SA

Sont renouvelés jusqu'en 2016

Que Monsieur Pierre TELLE administrateur et administrateur délégué

A déménagé:

5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Que le Commissaire aux Comptes, WURTH & ASSOCIES

A déménagé

29 place de Paris L-2314 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010150706/31.

(100172064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Rara Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

Cet extrait rectificatif annule et remplace la version déposée antérieurement le 26 juillet 2010 sous le No L100112524

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 juillet 2010*

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147990/15.

(100169937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**S.F.I.P. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147998/9.

(100169890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Shamrock Finance No 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.979.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 16 septembre 2010*

Les administrateurs de la Société:

- Domels S.à r.l., ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Karian S.à r.l., ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Enilec S.à r.l., ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

ont décidé en date du 16 septembre 2010 de démissionner de leur mandat avec effet au 8 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148001/15.

(100169850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Alteza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.800.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 octobre 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

- Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Philippe SLENDZAK  
Administrateur

Référence de publication: 2010148738/21.

(100169464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Sheardan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.264.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société*

Les associés ont pris unanimement la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 8 novembre 2010, de Eirik Robson avec adresse privée Throphill Grange, Throphill, NE61 3Qn Morpeth, GB, comme gérant de la société.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 8 novembre 2010 de:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Carvill
- Eirik Robson

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010148002/19.

(100169882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Les Actionnaires de Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A. (la Société) ont décidé:

- de proroger les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Philippe Serra jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille onze
- d'accepter la démission de Macareva Holding SA au mandat de commissaire aux comptes
- de nommer avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes Confide enregistrée à Luxembourg sous RCB 115.264 avec adresse au 23, bd. Charles Marx, L-2130 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Référence de publication: 2010148003/17.

(100169431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Sunrise Invest, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.262.

1. En date du 19 décembre 2008, l'associé unique SUNRISE INTERNATIONAL S.A. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 125 «Anteile» à Patricia International S.A. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. En date du 21 septembre 2009, l'associé unique Patricia International S.A précité a cédé · 1 «Anteile» à CPR Invest A. G. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Patricia International S.A., précité, détient 124 «Anteile»
- CPR Invest A.G., précité, détient 1 «Anteile»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148008/18.

(100170080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148004/9.

(100169432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 23 août 2010, que:

1. Les personnes suivantes ont été réélues à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Andreas HUBMANN;
- Madame Franziska BRAUN;
- Monsieur Mattia BRENNI.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

2. La société Deloitte S.A. a également été réélue en tant que réviseur, pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010148005/19.

(100169908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Stratus Packaging Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148007/10.

(100169744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**SLC "3", Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 99.122.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 5 novembre 2010, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société à responsabilité limitée SLC «3» S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 99.122.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010148017/16.

(100170219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148010/9.

(100169597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.450.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 octobre 2010*

1. Messieurs Eric MAGRINI, Pietro LONGO et Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Messieurs Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances conjointement avec un autre gérant.

Luxembourg, le 8.11.2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SANTO SPIRITO*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148011/20.

(100169954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**H3 Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 156.477.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Real Food International S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary as of today,

here represented by Mr. Paul B.W.L. Lamberts, company director, residing professionally in 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 20 October 2010.

The proxy signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. Further, the Company may acquire, assign all other sort of title by subscription, purchase, exchange, sale or any other way. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses and sub-licenses, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is “H3 Brand S.à r.l.”.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders’ meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at SEVENTY THOUSAND EURO (70,000.- EUR) divided into seventy thousand (70,000) shares with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each which are fully paid-up.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers ("the Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.



The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six(6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient

funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Real Food International S.à r.l. prenamed; .....	70,000.-	70,000	70,000.-
Total: .....	70,000.-	70,000	70,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

#### *Class A Managers*

- Mr. António Villar Gomes e Cunha de Araújo, businessman, residing at Rua Maria Ulrich, Edifício Diana Park, Bloco 4, 3°C, 1070-169 Lisbon (Portugal);
- Mr. Henrique Manuel Marques Faria Lima Freire, businessman, residing at Rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt°, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide (Portugal).

#### *Class B Manager*

- Mr. Paul B.W.L. Lamberts, company director, residing at 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg)

#### *Second resolution*

The registered office shall be at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Real Food International S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date ce jour,

ici représentée par M. Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, résidant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 20 octobre 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «H3 Brand S.à r.l.».

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,- EUR) divisé en soixante-dix mille (70'000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social émis, il pourra être instauré un compte prime d'émission auquel toute prime par action payée en plus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé pour pourvoir au paiement de toute action que la Société pourrait racheter à son ou ses associés, en compensation de toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions sous forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Real Food International S.à r.l. prénommée; . . . . .	70.000,-	70.000	70.000,-
Total: . . . . .	70.000,-	70.000	70.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

#### *Gérant(s) de catégorie A*

- Monsieur António Villar Gomes e Cunha de Araújo, Homme d'Affaires, demeurant à R. Maria Ulrich, Edificio Diana Park, Bloco 4, 3°C 1070-169 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur Henrique Manuel Marques Faria Lima Freire, Homme d'Affaires, demeurant professionnellement à Rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt°, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide, Portugal.

#### *Gérant(s) de catégorie B*

- Monsieur Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, demeurant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. B.W.L. Lamberts, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13394. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010148489/457.

(100170718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SANTO SPIRITO*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148012/11.

(100169967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Scierie Strotz Frères, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8833 Wolwelange, 29, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.289.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148013/10.

(100169820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Skye Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.427.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 octobre 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour SKYE INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148016/17.

(100169774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.117.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1 septembre 2010:*

- Est nommée administrateur de la société M. Stylianos Kymparidis, employée privée, résidant professionnellement au Aftokratoros Nikolaou Str. 2, 17671 Athens en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Periklis Livas avec effet du 1 septembre 2010.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010148097/16.

(100168952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Socket Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 29.885.

—  
*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2010 à Luxembourg Ville*

L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, de son mandat d'administrateur et de la nomination au mandat d'administrateur de Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Saint AGATHE (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010148019/18.

(100169702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Sofimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 31.023.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010148020/11.

(100169816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Timz Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 142.438.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148040/10.

(100170151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---



**Solter II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148021/9.

(100170157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Solter II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148022/9.

(100170214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Solter II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148023/9.

(100170216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Geoyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 132.330.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- la nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- la nomination avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2010149523/27.

(100171286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Spring Time S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.945.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010148027/12.

(100169456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Excellence Petfood Line S.A., Société Anonyme,  
(anc. Stables of Excellence S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 94.875.

L'an deux mil dix, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STABLES OF EXCELLENCE S.A.", avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 2 septembre 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.875.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus PIEPER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination en «Excellence Petfood Line SA» et modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Excellence Petfood Line SA» »

2) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce international, l'import et l'export, le transport, le stockage et la production d'aliments pour animaux de toutes sortes et de toute nature, y inclus des produits naturels tel que les céréales, les herbes, une ligne de produits à base de légumes et en addition des produits à base d'animaux tel que la viande, les os, les peaux, les graisses et autres, ainsi que des produits sans viande.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société en Excellence Petfood Line S.A. et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Excellence Petfood Line S.A.»»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce international, l'import et l'export, le transport, le stockage et la production d'aliments pour animaux de toutes sortes et de toute nature, y inclus des produits naturels tel que les céréales, les herbes, une ligne de produits à base de légumes et en addition des produits à base d'animaux tel que la viande, les os, les peaux, les graisses et autres, ainsi que des produits sans viande.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

*Déclaration du comparant*

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel de la société que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER, D. HOFFMANN, K. PIEPER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45074. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148028/74.

(100169449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 210.800,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 6 novembre 2010 que:

(i). Madame Martha G. Fuller, née le 17 décembre 1962 à Valparaiso, Indiana (USA), a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société en date du 8 novembre 2010;

(ii). Madame Susan J. Drake, née le 7 juillet 1964 à Seattle, Washington (USA), ayant son adresse professionnelle à Vulcan Inc., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104, a été nommée gérant de classe B de la Société, avec effet au 8 novembre 2010 et pour une période indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera composé comme suit à partir du 8 novembre 2010:

1. M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
2. M. Charles Roemers, gérant de classe A;
3. M. Thomas Meola, gérant de classe B;
4. M. William L. McGrath, gérant de classe B; et
5. Mme Susan J. Drake, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148912/22.

(100171144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**The Race, Société Anonyme,**

**(anc. Isle sur Sorgue S.A.).**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 118.524.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010148037/14.

(100170129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.331.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- la nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

- la nomination avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hابلot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Fabrice HABLLOT, gérant

- Véronique MENARD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2010149524/27.

(100171291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

---

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, Rue de Reims, (hereafter referred to as “the Company”), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B154.813, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2000 on September 9, 2010 and amended by a deed enacted on September 15, 2010 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Matthieu GROETZINGER, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Cyrille TERES, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Company representing the full amount of the corporate capital of USD 5,599,447.-(five million five hundred ninety-nine thousand four hundred and forty-seven US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Conversion by CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under the number 4354052 (hereafter referred to as “ISMC”) of 5,141,437 (five million one hundred forty one thousand four hundred and thirty-seven) convertible ordinary share with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and with a share premium amounting to USD 508,488,019.-(five hundred eight million four hundred eighty-eight thousand and nineteen US Dollars) into 5,141,437 (five million one hundred forty one thousand four hundred and thirty-seven) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, with a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to USD 508,488,019.-(five hundred eight million four hundred eighty-eight thousand and nineteen US Dollars);

2. Conversion by Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of Québec (Canada), having its registered office at 1130, rue Sherbrooke Ouest, 7e étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises de Québec) under the number 1160358728 (hereafter referred to as “CGICan”) of 58,026 (fifty-eight thousand and twenty-six) convertible ordinary share with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and with a share premium amounting to USD 5,738,771.-(five million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and seventy-one US Dollars) into 58,026 (fifty-eight thousand and twenty-six) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, with a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to USD 5,738,771.-(five million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and seventy-one US Dollars);

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

4. Other business.

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to convert 5,141,437 (five million one hundred forty one thousand four hundred and thirty-seven) convertible ordinary share with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and with a share premium amounting to USD 508,488,019.-(five hundred eight million four hundred eighty-eight thousand and nineteen US Dollars) currently held by ISMC into 5,141,437 (five million one hundred forty one thousand four hundred and thirty-seven) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, with a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to USD 508,488,019.-(five hundred eight million four hundred eighty-eight thousand and nineteen US Dollars).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to convert 58,026 (fifty-eight thousand and twenty-six) convertible ordinary share with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and with a share premium amounting to USD 5,738,771.-(five million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and seventy-one US Dollars) currently held by CGICan into 58,026 (fifty-eight thousand and twenty-six) mandatory redeemable preferred shares with a par

value of USD 1.-(one US Dollar) each, with a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to USD 5,738,771.(five million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and seventy-one US Dollars).

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the extraordinary general meeting of members decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

**5.1.** “The Corporation’s corporate capital is set at five million five hundred ninety-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars (USD 5,599,447.-), represented by three (3) classes of shares as follows: thirty thousand (30,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), three hundred sixty-nine thousand nine hundred and eighty-four (369,984) convertible ordinary shares (the “Convertible Ordinary Shares”) and five million one hundred ninety-nine thousand four hundred and sixty-three (5,199,463) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of USD 1.-(one US Dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 855,-(eight hundred fifty-five euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl», ayant son siège social au L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, ci après dénommée «la Société», inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.813 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 2000 du 9 septembre 2010 et modifié suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par Maître Emmanuel RÉVEILLAUD, avocat, résidant à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Matthieu GROETZINGER, résidant à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Maître Cyrille TERES, résidant à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Ces trois individus forment le bureau de l’assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l’assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire:

I. d’acter que conformément à la liste de présence, les associés de la Société représentant l’intégralité du montant du capital social de USD 5,599,447,-(cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars) sont présents ou valablement représentés à l’assemblée. L’assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l’ordre du jour, sans qu’il y ait eu convocation préalable.

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1.- Conversion par CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et organisée sous les lois du Canada, ayant son siège social à 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, enregistrée avec le registre des sociétés du Canada sous le numéro 4354052 (ci-après dénommé “ISMC”) de

5,141,437 (cinq millions cent quarante-et-un mille quatre cent trente-sept) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission de USD 508,488,019.-(cinq cent huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dix-neuf US Dollars) en 5,141,437 (cinq millions cent quarante-et-un mille quatre cent trente-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de USD 508,488,019.-(cinq cent huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dix-neuf US Dollars);

2. Conversion par Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et organisée sous les lois de Québec (Canada), ayant son siège social à 1130, rue Sherbrooke Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, registered with the registre des entreprises de Québec sous le numéro 1160358728 (ci-après dénommé "CGICan") de 58,026 (cinquante huit mille vingt-six) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission de USD 5,738,771.-(cinq million sept cent trente-huit mille sept cent soixante-et-onze US Dollars) en 58,026 (cinquante huit mille vingt-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de USD 5,738,771.-(cinq million sept cent trente-huit mille sept cent soixante-et-onze US Dollars);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de convertir 5,141,437 (cinq millions cent quarante-et-un mille quatre cent trente-sept) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission de USD 508,488,019.-(cinq cent huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dix-neuf US Dollars) actuellement détenues par ISMC en 5,141,437 (cinq millions cent quarante-et-un mille quatre cent trente-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de USD 508,488,019.(cinq cent huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dix-neuf US Dollars).

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de convertir 58,026 (cinquante-huit mille vingt-six) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission de USD 5,738,771.-(cinq million sept cent trente-huit mille sept cent soixante-et-onze US Dollars) actuellement détenues par CGICan en 58,026 (cinquante-huit mille vingt-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune avec une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de USD 5,738,771.-(cinq million sept cent trente-huit mille sept cent soixante-et-onze US Dollars).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars (USD 5,599,447.-) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: trente mille (30,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (369,984) parts ordinaires convertibles (les «Parts Ordinaires Convertibles») et cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-trois (5,199,463) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Convertibles les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 855,-(huit cent cinquante-cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, GROETZINGER, TERES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2010 REM 2010 / 1445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148395/182.

(100170517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Tobacco World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 125.892.

Les comtes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148041/10.

(100170249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Tobacco World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 125.892.

Les comtes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148042/10.

(100170250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Neo Finance S.A., Société Anonyme,  
(anc. Tucker Holding S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.105.

Koördinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. November 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010148047/13.

(100169927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 570.397,20.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Le siège de Stichting Cikonio, actionnaire de la Société, est transféré du Ambachtshof 16c, 2632BB Nootdorp, Pays-Bas au 90, Veenweg, 2631 CM Nootdorp, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Frank Welman

Gérant

Référence de publication: 2010148120/14.

(100168913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---